



Avenant n°4
à la convention de partenariat d'objectifs et de moyens

**Fondation Nationale des Sciences Politiques, Campus de Dijon –
Dijon Métropole - Ville de Dijon**

Année 2021

Entre d'une part,

Dijon Métropole, représentée par son Président, dûment habilité par délibération du Bureau Métropolitain du 23 septembre 2021, ci-après désignée « Dijon Métropole »,

et

La Ville de Dijon, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2021, ci-après désignée « la Ville »,

et d'autre part,

La Fondation Nationale des Sciences politiques (FNSP), représentée par son Administratrice Madame Bénédicte DURAND, dont le siège est situé 27 rue Saint-Guillaume à Paris, ci-après désignée « Sciences Po »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'une convention de partenariat d'objectifs et de moyens a été conclue, pour les années universitaires 2014-2017, entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon et la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Considérant que par avenants n°1, n°1 bis, n°2 et n°3, la durée de cette convention a été prolongée comme suit :

- . avenants n°1 et n°1 bis afin de couvrir l'exercice 2018 correspondant à l'année universitaire 2017-2018,
- . avenant n°2 afin de couvrir l'exercice 2019 correspondant à l'année universitaire 2018-2019,
- . avenant n°3 afin de couvrir l'exercice 2020 correspondant à l'année universitaire 2019-2020.

Considérant qu'afin de mener à bien les différentes actions en cours, il est nécessaire de proroger d'une année supplémentaire ladite convention.

La convention de partenariat n°15-462 du 18 septembre 2014 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 2.2 relatif à la participation financière dans le cadre du fonctionnement est complété comme suit.

Pour l'année 2021, Dijon Métropole versera à Sciences Po une subvention de 123 000 €.

Pour l'année 2021, la Ville versera à Sciences Po une subvention de 32 360 €.

Ce montant est composé comme suit :

- 27 360 € destinés au versement des bourses d'études pour les étudiants étrangers,
- 5 000 € pour soutenir les « projets collectifs » et les associations étudiantes du campus de Dijon dont les projets portent sur la citoyenneté européenne.

ARTICLE 2

L'article 4 relatif aux modalités de paiement est complété comme suit.

Les subventions de Dijon Métropole et de la Ville seront versées en totalité à Sciences Po, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

ARTICLE 3

L'article 5 relatif à la durée de la convention est complété comme suit.

La durée de la convention de partenariat est prorogée d'une année supplémentaire.

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2021. Il correspond à l'année universitaire 2020-2021.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention de partenariat d'objectifs et de moyens n°15-462 du 18 septembre 2014 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

En trois exemplaires originaux.

Pour DIJON METROPOLE,
Le Président,

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,

Pour la FONDATION
NATIONALE DES SCIENCES
POLITIQUES,
L'Administratrice,

François REBSAMEN

François REBSAMEN

Bénédicte DURAND



AVENANT N°1
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
VILLE DE DIJON – ASSOCIATION UNIS-CITÉ

Année 2021

Entre la VILLE DE DIJON, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2021, et par délégation, l'Adjoint à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires, ci-après désignée « la Ville »,

ET

L'Association UNIS-CITÉ, représentée par sa présidente, Madame Marie TRELLU-KANE, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° SIRET 39819156900134), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de Police de Paris le 5 septembre 1994, et dont l'antenne de Bourgogne-Franche-Comté est située à la Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs, Boîte F1, 21000 DIJON, ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant que, par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2019, la Ville a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Unis-Cité, pour la période 2020-2022, afin de soutenir les programmes de service volontaire animés et développés par l'association pour les jeunes.

Considérant que Dijon Métropole a été lauréate de l'appel à projet européen « H2020, villes et communautés intelligentes » avec le projet Response H2020, dont l'objet est la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des inégalités et le développement économique. Ce programme vise, en effet, à développer et tester des solutions innovantes et intégrées, en faveur du déploiement de « quartiers à énergie positive ».

Considérant que le projet Response H2020 sera d'abord décliné à Dijon, sur le quartier de la Fontaine d'Ouche.

Considérant que l'association Unis Cité souhaite développer des missions de service civique dans le cadre de ce projet.

La convention n°20-059 du 29 janvier 2020 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 3 relatif au cadre général de la convention est ainsi complété.

Objectifs de l'Association liés au recrutement des jeunes

Dans le cadre du projet Response H2020, l'Association devra recruter, sur la promotion 2021-2022, 4 volontaires correspondant à 3 ETP :

- . 2 volontaires à temps plein sur le projet Response (4 jours par semaine), pour une mission de 8 mois à compter d'octobre 2021,
- . 2 volontaires en bi-mission sur le projet Response (2 jours par semaine) et le projet Vitaminés (2 jours par semaine) dans le cadre du programme Médiaterre, pour une mission de 8 mois à compter d'octobre 2021.

ARTICLE 2

L'article 4 relatif au montant de la subvention est ainsi complété.

La Ville s'engage à accompagner financièrement les actions proposées par l'Association telles que décrites en préambule et dans la fiche action 1 jointe au présent avenant, relative à la mise en place de programmes de service civique en cohérence avec les différentes politiques publiques locales pour soutenir l'engagement des jeunes.

La subvention complémentaire n'est acquise que sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect par l'Association des obligations mentionnées aux articles 1, 6 et 7 et des décisions de la Ville prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 11.

Année	Promotion	Montant prévisionnel total de la subvention Missions de service civique - Projet Response H2020
2021	2021-2022	10 200 €

ARTICLE 3

L'article 5 relatif aux modalités de versement de la subvention est ainsi complété.

Le montant prévisionnel complémentaire est indiqué sous réserve de l'inscription des crédits au budget de l'exercice 2021.

Il sera mandaté en totalité dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

Le montant prévisionnel complémentaire sera crédité sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 4 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'article 7 relatif aux autres engagements est ainsi complété.

7.4 La Ville ayant obtenu, en 2018, le label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le label Diversité, souhaite engager, dans cette dynamique, le tissu associatif local. Aussi, l'Association veillera, dans le cadre de son fonctionnement interne et dans le cadre des actions financées par la Ville, à :

- . respecter et faire respecter, le cas échéant, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- . respecter et faire respecter, au delà de l'égalité professionnelle, toute forme d'égalité entre les femmes et les hommes (concernant par exemple la représentation au sein du bureau, l'accès à la

pratique sportive, les dotations et récompenses sportives, l'accès aux droits, la nature du projet ou des activités proposés ...),

. promouvoir la diversité en prévenant toute forme de discrimination (discrimination fondée sur l'origine, l'âge, l'identité de genre, l'état de santé ou le handicap ...).

7.5 Afin de marquer son engagement à défendre l'un des principes fondamentaux de la République, la Ville a adopté, par délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2020, une charte de la laïcité. Le principe de laïcité a été instauré par la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat puis constitutionnalisé en 1946 et 1958. L'Association s'engage, par la signature de cette charte qui conditionne le versement de toute subvention en numéraire ou l'attribution de toute subvention en nature, à respecter les sept articles qui la composent garantissant notamment l'égalité entre les femmes et les hommes et la dignité des personnes, la liberté de conscience et le libre arbitre.

ARTICLE 5

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2021.

ARTICLE 6

La fiche action 1 relative à la mise en place de programmes de service civique en cohérence avec les différentes politiques publiques locales pour soutenir l'engagement des jeunes, est complétée comme joint.

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention n°20-059 du 29 janvier 2020 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires,

Pour l'Association UNIS-CITÉ,

La Présidente,

Hamid EL HASSOUNI

Marie TRELLU-KANE



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1

Mise en place de programmes de Service Civique en cohérence avec les différentes politiques publiques locales menées pour soutenir l'engagement des jeunes au niveau local

Domaine : Jeunesse / Service Civique

Nom de l'action : Mise en place de programmes de Service Civique en cohérence avec les différentes politiques publiques locales menées pour soutenir l'engagement des jeunes au niveau local

Objectifs de l'action :

Unis-Cité s'engage à développer des missions de Service Civique en lien avec les différentes politiques publiques locales. Cela a pour objectif de répondre à des besoins de territoires, enjeux locaux et sociétaux. La mise en place des missions devront répondre à 6 grandes thématiques définies ci-après, qui pourront se décliner sous différents programmes de Service Civique.

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- 4 Coordinateurs d'Equipe et de Projets
 - 1 Assistante administrative
 - 1 Responsable d'antenne
 - 1 Directrice Territoriale
 - 3 Chargés de Mission Service Civique
- soit 6 ETP

Moyens matériels et logistiques : locaux mis à disposition par la Ville de Dijon, rue Edouard Belin et rue Camille Flammarion

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : Conseil Régional, ARS, Conférence des financeurs de la Prévention de la perte d'autonomie, Conseil Départemental, mécénats privés, entreprises et fondations privées

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...)

Description de l'action

Unis-Cité a pour objectif de permettre à des jeunes de se mettre au service de la collectivité tout en favorisant l'apprentissage de la diversité. L'association évolue dans le respect de ses valeurs de mixité sociale. Un service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. C'est la rencontre entre un projet d'intérêt général et le projet personnel d'un jeune qui s'engage volontairement au service des autres. Les jeunes, qui ont entre 16 et 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sont recrutés par Unis-Cité dans la diversité et réalisent leur service civique dans un esprit solidaire : ils sont issus de toutes origines sociales et culturelles, et réalisent leur mission en équipe afin d'acquérir une expérience riche en termes d'humanité, de travail collégial et de persévérance. C'est un cadre d'engagement dans lequel ils doivent acquérir confiance en soi, compétences sociales et professionnelles. Une indemnité est versée aux volontaires pour leur permettre de mener leur mission d'intérêt général à plein temps. A l'antenne de Dijon, Unis-Cité s'engage à mettre en place des programmes de Service Civique en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour soutenir l'engagement des jeunes au niveau local et répondre à des enjeux locaux et sociétaux autour de 6 grandes thématiques en cohérence avec le référentiel de l'Agence du Service Civique (sous réserve que cette autorité fasse évoluer ces thématiques), à savoir :

- la solidarité internationale
- l'environnement
- la santé
- la culture et les loisirs
- la lutte contre le décrochage scolaire
- la solidarité locale

– La solidarité internationale

La solidarité internationale concerne l'inclusion de jeunes allophones au sein des programmes de volontariat d'Unis-Cité, et notamment de jeunes réfugiés. Des difficultés subsistent dans l'apprentissage de la langue, la méconnaissance du marché du travail, de la culture d'entreprise, ou encore dans la difficile reconnaissance des diplômes. En accueillant des jeunes réfugiés, Unis-Cité peut prouver par l'exemple que le Service Civique peut être un instrument efficace d'inclusion au sein de la société française.

Le service civique peut être un tremplin pour les jeunes. Une mission d'intérêt général permet de lever certains freins. Elle permet également une ouverture aux autres. Les jeunes gagnent confiance en eux, acquièrent des compétences et préparent leur avenir dans un cadre rassurant, au sein d'une équipe riche de diversité. Accueillir des jeunes réfugiés permettrait non seulement d'ouvrir le champ des possibles pour ce public éloigné, mais aussi d'enrichir chaque jeune dans la rencontre de l'autre.

L'objectif est d'« utiliser » le service civique comme vecteur d'inclusion des publics réfugiés au sein de la société française. Pour cela, Unis-Cité a pour objectif de les intégrer dans les équipes de volontaires sur différents programmes, de leur proposer des cours de français hebdomadaires et de leur apporter un accompagnement renforcé : suivi administratif, accompagnement au projet d'avenir, cours de français, etc.

L'accueil de ces jeunes permettra une déconstruction des préjugés de la part des volontaires francophones ainsi qu'un enrichissement interculturel.

La solidarité internationale peut également intégrer l'accueil de jeunes Européens dans le cadre de partenariats spécifiques ou de jeunes en service civique à l'international.

– L'environnement

Programme Coeur – les Médiaterre

Le grand public est très sollicité et sensibilisé aux enjeux environnementaux. Cependant, les foyers aux revenus modestes des quartiers populaires ont été moins touchés par ces campagnes de sensibilisation. A travers la thématique « environnement », Unis-Cité souhaite accompagner les bénéficiaires de ses actions dans une démarche éco-citoyenne, contribuer à changer durablement les comportements et responsabiliser les individus. La ou les missions qui pourront être mises en place s'accorderont à répondre à différents enjeux :

- Un enjeu environnemental : réduction de l'impact de la consommation des ménages sur l'environnement par l'adoption d'éco-gestes, sur les thématiques de l'eau, de l'énergie, des déchets,...
- Un enjeu économique : accompagnement des familles en situation de précarité dans l'adoption des gestes simples qui peuvent avoir un impact sur leurs factures d'énergie, d'eau et contribuer ainsi à améliorer leur quotidien
- Un enjeu social, de création de lien social sur les quartiers, en mettant en relation des jeunes issus de la diversité et des familles issues des quartiers prioritaires.

Projet Response H2020

Une attention particulière sera donnée au projet RESPONSE porté par Dijon Métropole et la Ville de Dijon, à partir de septembre 2021.

Le projet RESPONSE H2020 sera décliné sur le quartier Politique de la Ville de Fontaine d'Ouche, puis à plus large échelle dans les cinq ans. Il concrétisera la plus importante opération d'autoconsommation collective de France avec une grande et forte participation citoyenne. Il est basé sur des solutions innovantes ayant plusieurs objectifs qui tournent autour :

- des énergies renouvelables,
- de la consommation d'énergie,
- des émissions de gaz à effet de serre,
- d'un volet Bâtiments intelligents,
- de la mobilité électrique.

Deux îlots du quartier Fontaine d'Ouche seront réaménagés pour inclure des solutions innovantes de production d'énergie renouvelable, distribuée en autoconsommation : le quartier sera un exemple de lutte contre le réchauffement climatique.

Des volontaires Unis-Cité seront mobilisés spécifiquement sur ce projet et pourront mettre en place, en lien avec les partenaires, deux types de missions :

- Sensibiliser puis accompagner la population (habitants et enfants dans les écoles) à la prise en compte des projets innovants (à quoi servent les panneaux solaires ?, comment réduire sa consommation d'énergie ?, que sont les gaz à effet de serre ?, qu'est-ce qu'un bâtiment à énergie positive ?, etc...),

- Stimuler la participation citoyenne sur le suivi du projet.

Les détails de leur mobilisation seront définis d'un commun accord entre Unis-Cité et la Ville de Dijon afin de respecter les objectifs fixés en amont du projet.

- La santé (programme Coeur – les Vitaminés)

Unis-Cité s'engage à mettre en place des actions dans le domaine de la santé (nutrition-santé par exemple) : les volontaires peuvent être des accompagnateurs s'adressant à un public cible en ce qui concerne les questions de santé et de prévention, en lien avec des intervenants professionnels. Les missions peuvent s'adresser à des enfants, des jeunes, mais aussi des familles, adultes, seniors. Elles peuvent prendre place dans le cadre de projets collectifs : information auprès du grand public, sensibilisation autour de thèmes forts, contribution à l'action des structures travaillant dans le cadre de la Politique de la Ville (ateliers santé ville...), mobilisation autour d'événements festifs ou culturels comme le Village Goût Nutrition Santé, participation à des activités sportives ou ludiques. Ces dernières doivent mobiliser les compétences générales des jeunes, qui seront formés dans le cadre de leur mission. Les volontaires ne remplacent donc aucun salarié, ils viennent en renfort des équipes en place.

En ce qui concerne l'animation des pauses méridiennes dans les écoles, les volontaires apportent une plus-value au projet éducatif en proposant des animations sur des thématiques de leurs choix. Ils devront travailler sur une dynamique de projets (animations sur plusieurs semaines), sur les thématiques liées à leurs missions, par exemple : nutrition, alimentation, hygiène, sensibilisation autour de l'écologie et des éco-gestes, animations sportives (bien bouger) ; ou sur des thématiques qu'ils connaissent liées à leurs centres d'intérêt et / ou compétences. Les thématiques seront définies en concertation avec les équipes d'animation du service périscolaire de la Ville de Dijon. Un référent de la mission sera identifié, il recevra une fiche avec ses obligations fournie par le service en charge de l'accueil périscolaire. En cas d'intervention sur le temps de pause méridienne, les volontaires pourront prendre leur repas en même temps que les élèves dans les restaurants scolaires. Les repas des volontaires seront à la charge de la Ville de Dijon.

En cas d'intervention des volontaires sur les temps de pause méridienne, la Ville de Dijon définira les cantines où les volontaires interviendront en fonction des besoins. Une fois un planning établi, il sera le même pendant toute l'année scolaire (jours de présence fixes). Les volontaires réaliseront leurs missions dans la même structure.

- La culture et les loisirs (Cinéma et Citoyenneté / Rêve et Réalise)

Les volontaires favorisent l'accès à la culture pour tous, afin de permettre à des publics précis d'avoir accès à la culture et de participer à des événements culturels. Ils participent eux-mêmes à la mise en place d'événements en favorisant l'accès et en accompagnant des personnes n'étant pas familières des lieux culturels. Les volontaires participent également, à travers différents supports (films, courts-métrages, expositions, livres, musique, etc...) à la lutte contre l'intolérance et le racisme, à la transmission des valeurs républicaines, à l'indépendance de l'information en démocratie, à la lutte contre les discriminations, etc...

Les volontaires peuvent donc participer à la diffusion de la culture et impulser des débats entre pairs ou intergénérationnels sur divers sujets de société actuels, en étant outillés pour susciter chez les participants la réflexion collective et individuelle, l'échange de points de vue.

– La lutte contre le décrochage scolaire (Booster)

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Un décrocheur est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur.

Dans le cadre de la loi du Service Civique de 2010, le dispositif est ouvert aux mineurs. L'association Unis-Cité, ayant conventionné avec le Ministère de l'Education Nationale, propose depuis quelques années à ces jeunes d'intégrer un programme dont l'objectif est d'utiliser le temps de service civique comme cadre adapté pour raccrocher des jeunes décrocheurs de 16-17 ans notamment.

Composantes clés pour l'inclusion de jeunes décrocheurs :

- Alternance : les jeunes mineurs décrocheurs scolaires sont en immersion 2 jours par semaine (lycée des Marcs d'Or et lycée Hippolyte Fontaine) au sein d'un dispositif MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

- Faire : missions de service civique concrètes type « chantiers de solidarité » pour commencer l'engagement des jeunes décrocheurs. Des projets pour lesquels la maîtrise de l'écrit n'est pas rédhibitoire, où les jeunes peuvent passer à l'action et se sentir utiles tout de suite.

- Penser à l'avenir : travail sur l'avenir personnel (formation, métiers,...), accompagnement du volontaire sur l'après service civique par Unis-Cité en lien avec l'Education Nationale.

- Transmettre : témoignages des jeunes volontaires en service civique, afin d'inciter d'autres jeunes en difficulté à ne pas décrocher (témoignages de pairs à pairs, lors de la cérémonie de clôture du service civique, lors d'événements de valorisation du service civique, etc...).

Equilibre du groupe et accompagnement des jeunes :

L'association s'attache à ne pas « ghettoïser » les mineurs décrocheurs entre eux mais cherche à avoir un équilibre avec des majeurs non-décrocheurs dans le groupe. Cela permet de mettre en place une dynamique positive, d'ouverture pour les jeunes les plus fragilisés.

Par ailleurs, l'association gardera la notion de collectif au cœur de la pédagogie d'accompagnement des jeunes afin de leur permettre de reprendre confiance en eux en se sentant utiles et intégrés dans un groupe, de réaliser des choses avec d'autres et de partager leurs centres d'intérêts avec des jeunes plus âgés.

– La solidarité locale (les Intergénéreux / Rêve et Réalise)

La thématique « solidarité locale » regroupe toutes les actions menées par les volontaires, ayant un impact direct sur un public bénéficiaire. Les missions peuvent alors regrouper plusieurs thèmes : inclusion au numérique, orientation et accompagnement dans les démarches administratives, fonction d'écoute, animation de temps de convivialité, participation à l'animation d'ateliers de différents types, facilitation de l'accès à l'information notamment en ce qui concerne l'accès aux droits et aux services, etc... Les publics bénéficiaires sont alors variés : personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, aidants familiaux, public éloigné de manière générale.

Les volontaires peuvent être encouragés à créer leurs propres projets sociaux et solidaires dans le cadre de leur Service Civique, et pourront solliciter un parrain ou une marraine en lien avec la thématique choisie, via le réseau d'Unis-Cité. Ils seront alors formés à la méthodologie et au montage de projet. L'intégration à des réseaux locaux, nationaux ou internationaux de jeunes innovateurs sociaux sera recherchée, notamment via les acteurs de l'ESS de la région Bourgogne-Franche-Comté par exemple.

A travers les projets suivis, les jeunes peuvent contribuer à améliorer durablement la vie dans leurs quartiers (près de 50% des jeunes qui créent leur propres projets dans le cadre de leur mission, les pérennisent post service civique). Cela leur permet de gagner confiance en eux, en l'avenir et en leur potentiel d'initiative à l'échelle de leur communauté. Enfin, les jeunes développent leur volonté d'entreprendre et de s'engager, et cela quel que soit leur niveau d'études ou leur parcours.

Un certain nombre de missions secondaires peuvent également être proposées aux volontaires en lien avec les différents services de la Ville de Dijon et les acteurs locaux, par exemple :

- collectes alimentaires pour la Banque Alimentaire de Bourgogne ou les Restos du Cœur, ou autres associations de solidarité,
- participation à des événements culturels en lien avec des associations du secteur et les services culturels de la Ville de Dijon,
- participation à des événements dans les structures de quartier et de proximité (MJC, centres sociaux, maisons de quartier, etc...)...

Formation aux missions

Quelle que soit la thématique, tous les jeunes d'Unis-Cité sont formés à leurs missions. Aucun jeune n'est recruté sur compétences, mais sur la base de sa motivation et de son appétence pour une thématique. Le Service Civique à Unis-Cité se veut ouvert à tous, quel que soit l'origine sociale ou culturelle, quelle que soit la qualification ou le lieu d'habitation. Unis-Cité s'engage donc à respecter certains critères de diversité pour permettre l'accessibilité aux publics éloignés (mineurs décrocheurs, jeunes issus des quartiers prioritaires de la Ville, jeunes réfugiés, personnes en situation de handicap,...).

Dates ou périodes de l'action

Les promotions de Service Civique se déroulent généralement sur un rythme scolaire, du mois d'octobre au mois de juin de l'année suivante.

Cependant, le travail de mise en place des missions, de recrutement, de rencontre des partenaires opérationnels et institutionnels se fait toute l'année.

Lieu(x) de déroulement de l'action

Dijon et ses alentours : notamment les Quartiers Politique de la Ville

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Plus précisément, le Service Civique est ouvert :

- aux jeunes de nationalité française ou européenne ou de l'espace économique européen ;
- aux jeunes disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- aux jeunes disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée s'ils possèdent le statut d'étudiant étranger, de réfugié ou s'ils sont bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

Les jeunes réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire devront être majeurs pour pouvoir bénéficier du dispositif.

Tarifs pratiqués :

Gratuité

Partenaires :

Les partenaires d'Unis-Cité sont très variés et dépendent des thématiques des missions ; certains partenaires sont communs à toutes les thématiques.

Liste non exhaustive et évolutive :

- Formation et emploi : Mission locale, AFPA, Université, CAP Emploi, MDPH, PRITH, UFCV, IRTESS, Education Nationale
- Centres d'hébergement (CADA, CPH, HUDA, etc...) : Adoma, Coalia, Croix Rouge...
- Structures délivrant des cours de français : CESAM, Ligue de l'enseignement,...
- Partenaires institutionnels : OFII, DRDJSCS, Education Nationale, DDCS 21, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Départemental de Côte-d'Or, Ville de Dijon, Dijon Métropole, Préfecture, DRAC, autres collectivités locales ou services déconcentrés de l'Etat
- SESSAD des Pays, Acodège, IME, associations liées à la thématique du handicap (handynamique, ...)
- Centres social des Grésilles, MJC des Grésilles, Maison Phare
- SPIP, PJJ, UEAJ
- Acteurs de l'ESS (pôle d'ESS, Mouves, etc...)
- Diverses associations ou établissements : Cimade, Banque Alimentaire de Bourgogne, Episourire, Autre part 39, Secours Populaire, Rézo Fêt'Art, Divio, EHPADs, Maison des Séniors, PIMMS, Binôme 21, Les Petits Frères des Pauvres
- Latitude 21, ambassadeurs du tri
- Adosphère
- APARR, Cinécyclo

Critères d'évaluation :

- nombre de volontaires engagés, dont nombre de volontaires domiciliés ou en cours de domiciliation à Dijon
- profil de ces volontaires (âge, sexe, origine géographique, niveau de formation ...)
- nombre et types d'actions de sensibilisation réalisées

- nombre et types de missions secondaires réalisées (participation à l'animation de la Ville)
- nombre et satisfaction des bénéficiaires
- nombre de jours de formation et assiduité des volontaires
- nombre de sorties positives
- taux de départ des volontaires
- pérennisation des actions
- bilan qualitatif sur la satisfaction des jeunes
- poursuite des études au sein de l'Education Nationale pour les mineurs décrocheurs et taux de réussite à l'examen

Budget prévisionnel annuel de l'action : 615 591 € pour 2020, 634 986 € pour 2021 et 647 706 € pour 2022

Participation financière de la Ville : 77 400 € pour 2020, 87 600 € pour 2021 et 77 400 € pour 2022

Association Unis-Cité Bourgogne-Franche-Comté

Boîte postale : Maison des Associations

2 rue des Corroyeurs, F1, 21000 DIJON

mboulier@uniscite.fr



Association, loi 1901

N° SIRET : 39819156900134

Destinataire

Ville de Dijon

CHARGES		PRODUITS	
COÛT DE L'ACTION / DU PROJET UNIS-CITÉ pour RESPONSE			
Indemnisation volontaires <i>107,58 euros par mois par volontaire sur 8 mois (octobre 2021-juin 2022) pour 3 volontaires temps plein</i>	2 582 €	Agence du Service Civique <i>Frais de tutorat (100 euros / mois / volontaire)</i>	2 400 €
Formation aux 1ers secours <i>(60 euros / volontaire)</i>	180 €	Agence du Service Civique <i>Indemnité formation aux 1ers secours (60 euros / volontaire)</i>	180 €
Communication et recrutement auprès des volontaires	2 580 €	Subvention Ville de Dijon	10 200 €
Encadrement des volontaires et coordination <i>(dont gestion des partenariats)</i>	3 438 €	Agence du Service Civique <i>FCC (100 euros par volontaire en début de mission)</i>	300 €
Formation civique et citoyenne & accompagnement au projet d'avenir	860 €		
Frais administratifs et gestion	2 580 €		
Frais directs liés au projet	860 €		
Total charges projet Unis-Cité	13 080 €	Total produits projet Unis-Cité	13 080 €

Coût du dispositif Service Civique (hors comptabilité Unis-Cité): l'Agence du Service Civique verse une indemnité mensuelle aux volontaires qui s'élève à 11347 euros pour 3 volontaires ETP sur 8 mois.

Fait à Dijon le 31/08/2021

Marie BOULIER, Responsable d'antennes

Unis-Cité

N° SIRET : 39819156900134

Adresse postale : Maison des Associations

2 rue des Corroyeurs - F1, 21000 DIJON